



Un an d'expérimentation pour la « e-carte Vitale »

Un décret paru au *Journal Officiel* permet l'expérimentation de la carte Vitale dématérialisée ou « e-carte Vitale », dont la généralisation est prévue à partir de 2021.

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

- [Mot de passe oublié ?](#)